

# SKOS CSIAS COSAS

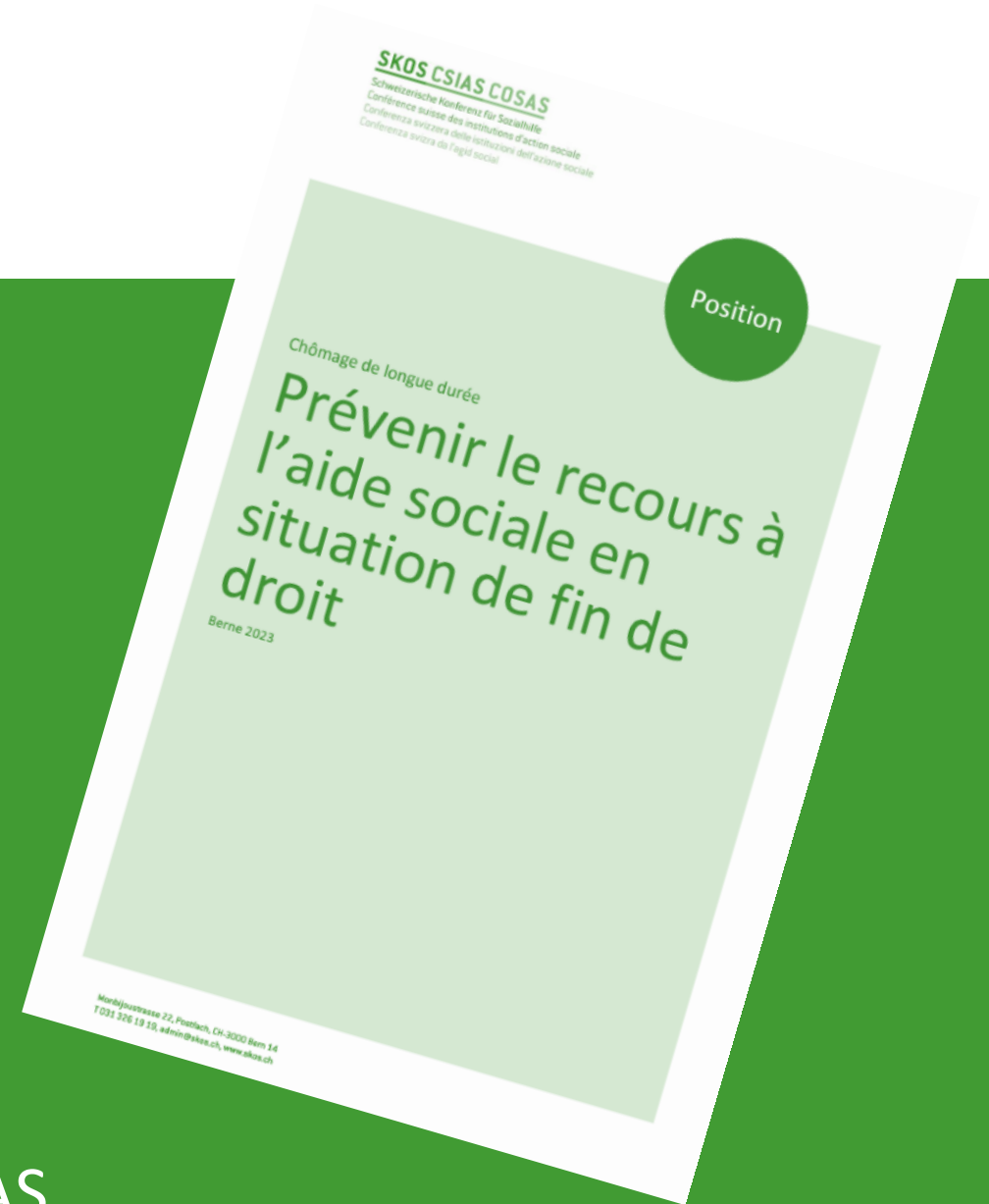
Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe  
Conférence suisse des institutions d'action sociale  
Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale  
Conferenza svizra da l'agid social

## 7 recommandations pour encourager la formation dans l'AC et l'aide sociale

Assemblée générale de la CSIAS

9 juin 2023

Markus Kaufmann, secrétaire général CSIAS



# Le trou noir



## Assurance chômage

Couverture du minimum vital

Insertion professionnelle

Formation

## Aide sociale

Couverture du minimum vital

Insertion professionnelle

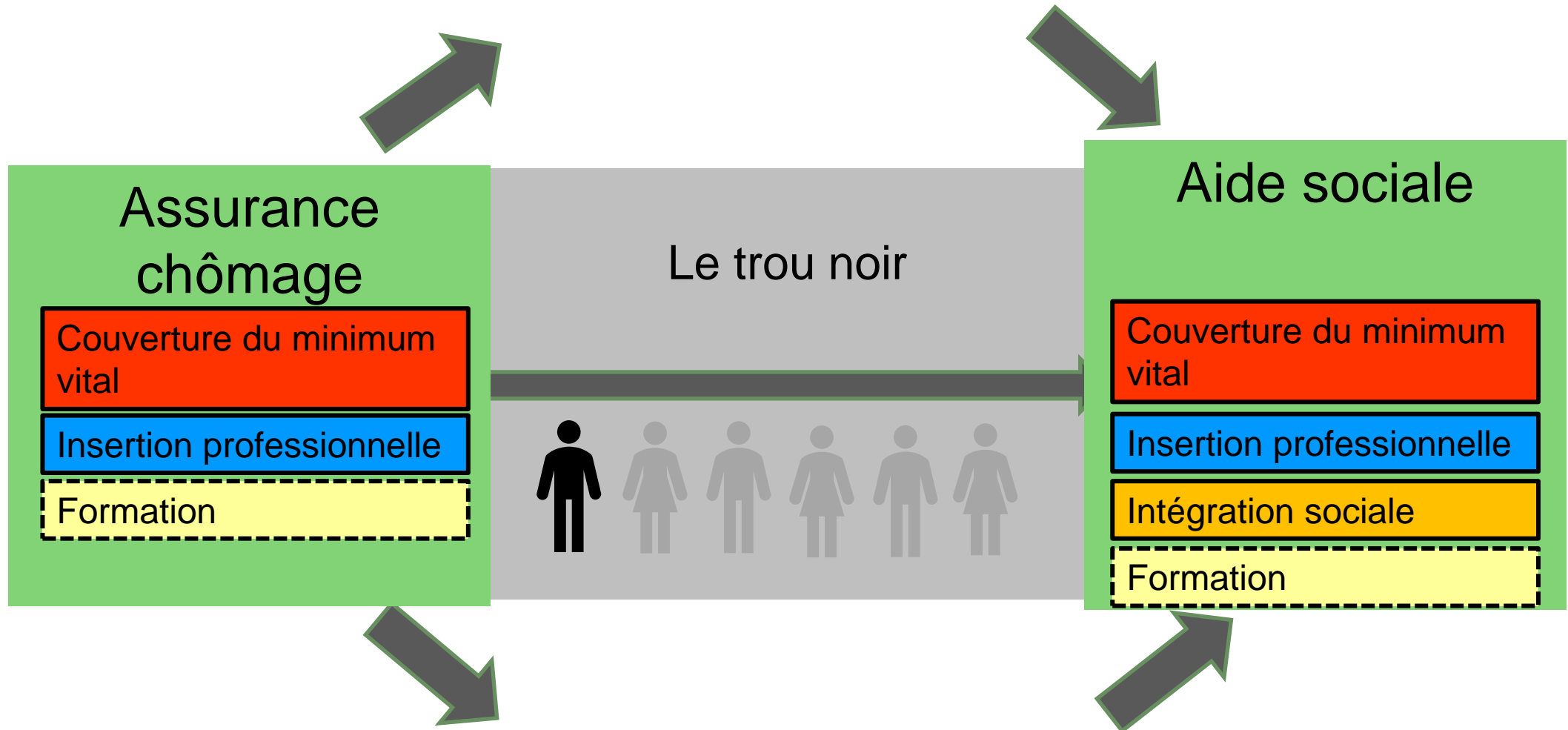
Intégration sociale

Formation

Risques :

Hausse de l'endettement, baisse de l'employabilité, détérioration de l'état de santé et de l'intégration sociale.

# Une personne sur 6 bénéficie de l'aide sociale après l'arrivée en fin de droits



## Recommandation 1

Les mesures de la Confédération visant à encourager le potentiel de main-d'œuvre indigène apportent une contribution importante, notamment les mesures 3 ("viamia"), 5 ("Réinsertion de chômeurs difficiles à placer et âgés") et 6 ("Essai pilote pour les personnes de plus de 50 ans qui arrivent en fin de droits ou qui le sont déjà"). Du point de vue de la CSIAS, il est judicieux de proposer ces mesures indépendamment des limites d'âge, si elles s'avèrent efficaces.



## Recommandation 2

Les reconversions et formations continues doivent être davantage encouragées, indépendamment des limites d'âge. Cette démarche s'applique à la fois à l'aide sociale, à l'assurance-chômage, au système de sécurité sociale et de formation dans son ensemble.



### Assurance chômage

Couverture du minimum  
vital

Insertion professionnelle

Formation

Promouvoir la reconversion et la formation continue

### Aide sociale

Couverture du minimum  
vital

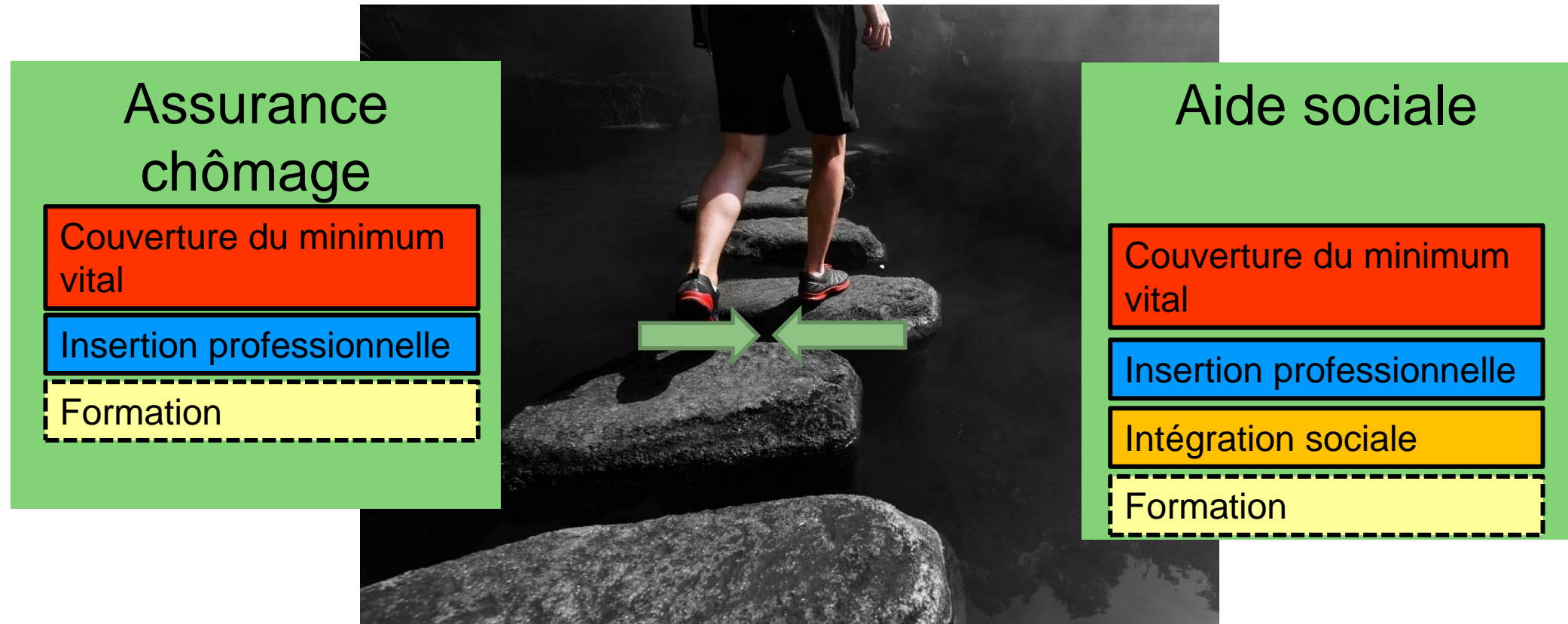
Insertion professionnelle

Intégration sociale

Formation

## Recommandation 3

Une bonne collaboration entre l'assurance-chômage et l'aide sociale est un facteur central. Chaque domaine possède des compétences clés, dont l'autre système peut profiter. Le rapport 2017, rédigé dans le cadre de la CII suisse (DEFR, 2017), offre une bonne base à cet égard. Cette collaboration doit être développée et optimisée.





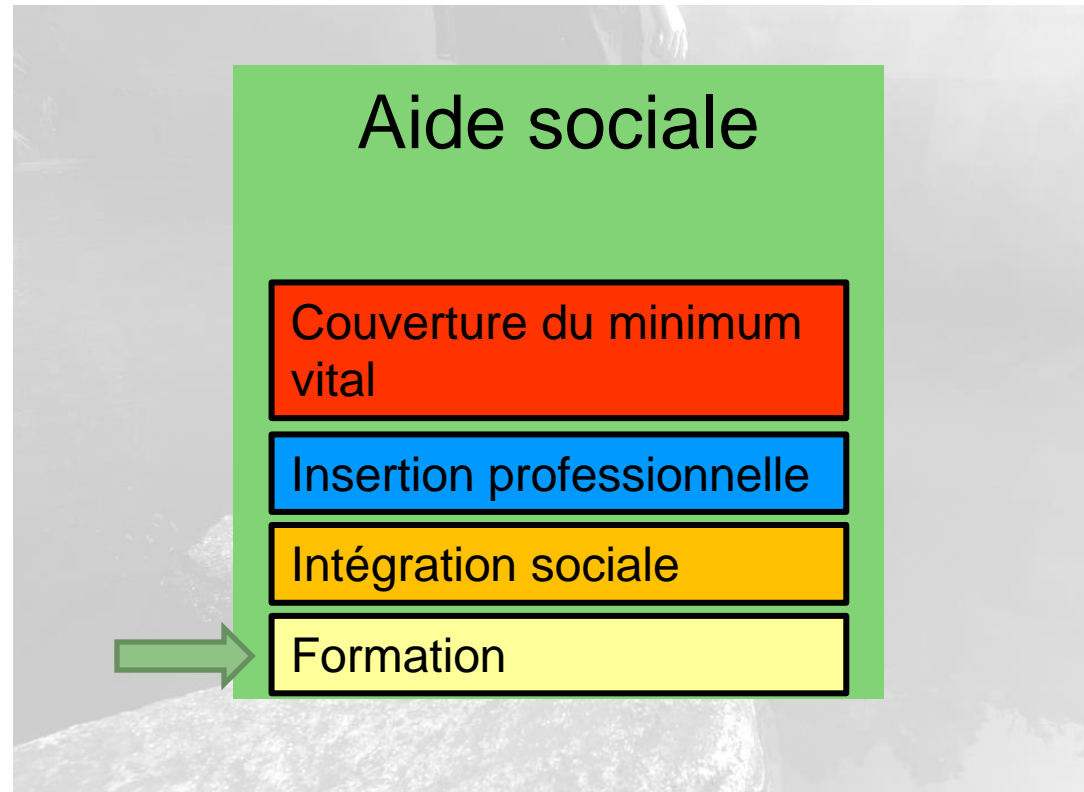
## Recommandation 4

Les mesures de formation et d'occupation de l'AC pour les non-bénéficiaires de prestations selon l'art. 59d doivent être accessibles au plus grand nombre : chômeurs en fin de droit, travailleurs indépendants et bénéficiaires de l'aide sociale. Des campagnes de sensibilisation menées conjointement par l'aide sociale et l'AC peuvent y contribuer.



## Recommandation 5

Les lois cantonales sur l'aide sociale devraient être formulées de manière à encourager la formation des bénéficiaires de l'aide sociale en complément de l'intégration professionnelle et sociale. Dans le cadre de la révision des normes CSIAS 2025, une proposition sera examinée pour mieux ancrer la promotion de la formation dans les normes CSIAS.





## Recommandations 6 et 7

- Souligner le changement de paradigme vers plus de formation en élargissant l'article consacré au but de la LACI (art. 1a, al. 2).
- Abaisser la limite d'âge pour les allocations de formation à 25 ans (art. 66a LACI).

